



PREMIER MINISTRE

Secrétariat général
de la défense nationale

Paris, le 26 NOV. 2009
N° 2980/SGDN/ANSSI/SR

*Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information*

*Affaire suivie par la Cellule Contrôle
Tél : 01.71.75.82.75*

**Le directeur général de l'agence nationale
de la sécurité des systèmes d'information**

à

**Monsieur le directeur de la société Cisco Systems France
11 rue Camille Desmoulins
92782 Issy-les-Moulineaux Cedex
(à l'attention de Mme Eliane Masser)**

Objet : Classement d'un moyen de cryptologie.

Référence : Votre déclaration relative aux moyens de cryptologie **Cisco Small Business Pro ESW 52x Series Switch Family et Cisco Small Business Pro ESW 54x Series Switch Family**, enregistrée sous le numéro **0910451**.


Monsieur le directeur,

J'atteste par la présente que les moyens de cryptologie désignés dans votre déclaration en référence relèvent de la catégorie 3 de l'annexe 2 au décret n° 2007-663 du 2 mai 2007.

Je vous informe, en conséquence, que vous pouvez procéder librement aux opérations de transfert vers un État membre de la Communauté européenne et d'exportation vers un État tiers de ces moyens de cryptologie.

La présente attestation ne constitue en aucun cas une indication sur la qualité de ces moyens de cryptologie ou une recommandation de la part de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information.

Recevez, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.


Ivan MAXIMOFF
Chargé de mission
Responsable des contrôles de la cryptologie